

# La Charte du Centre Vaud



## **La Charte du Centre Vaud**

Pour une politique de proximité, de responsabilité et de confiance

Le Centre Vaud défend une société libre, responsable et solidaire, fondée sur la dignité de la personne, la confiance démocratique et le respect des générations futures. Nous croyons qu'une société équilibrée ne peut reposer ni sur l'individualisme seul, ni sur une centralisation toujours plus lourde, mais sur la complémentarité entre initiative privée, engagement citoyen et action publique. L'État a un rôle essentiel : garantir la cohésion, protéger les plus vulnérables, assurer des services publics de qualité et préparer l'avenir. Mais il ne doit pas affaiblir les responsabilités locales, familiales, associatives ou économiques qui constituent le tissu vivant du canton. Nous croyons qu'un canton fort se construit par la vitalité des responsabilités locales plutôt que par la concentration des décisions.

Nous faisons de la subsidiarité un principe fondamental. Les décisions doivent être prises au plus près des citoyens, dans le respect des réalités locales et de l'autonomie communale. Les communes ne sont pas de simples relais administratifs ; elles sont le premier lieu de la démocratie concrète, de l'engagement civique et de la cohésion sociale. Nous refusons une politique fondée sur la méfiance administrative permanente, l'accumulation de procédures et la centralisation excessive. Une société libre suppose des institutions accessibles, responsables et capables de faire confiance aux acteurs du terrain.

Nous soutenons une économie sociale de marché conciliant liberté d'entreprendre, responsabilité sociale et durabilité. Les PME, les artisans, les agriculteurs, les indépendants et les entreprises locales participent pleinement à la prospérité collective et à la vitalité du canton. Le travail demeure un facteur essentiel de dignité, d'autonomie et d'intégration. L'État doit garantir un cadre stable, encourager l'innovation, simplifier les démarches administratives, soutenir la formation ainsi que l'apprentissage et favoriser les initiatives créatrices de valeur. Nous défendons une prospérité enracinée dans le réel, attentive au pouvoir d'achat, à la qualité de vie et à la préservation du territoire.

Nous affirmons que la famille est un pilier central de la société. Sous toutes ses formes, elle constitue souvent le premier espace de solidarité, de transmission entre les générations et d'apprentissage de la responsabilité. Les politiques publiques doivent reconnaître son rôle dans l'éducation, l'accompagnement des personnes vulnérables et la cohésion sociale. Soutenir les familles, c'est investir dans le capital humain, la stabilité sociale et l'avenir du canton.

Nous faisons de la sécurité une condition indispensable à la liberté, la qualité de vie et la cohésion sociale. Chacun doit pouvoir vivre, travailler et participer à la vie collective dans un environnement sûr. Nous défendons une politique de sécurité fondée sur la prévention, la proximité, le respect du droit, la protection des personnes et la préparation du canton face aux nouveaux risques.

Nous considérons la santé comme un bien essentiel et une condition fondamentale de la qualité de vie, de l'autonomie et de la cohésion sociale. Nous défendons un système de santé humain, accessible et durable, fondé sur la prévention, la proximité des soins, le soutien aux professionnels de santé et la dignité de la personne. Face au vieillissement de la population, nous voulons garantir un accès équitable à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire tout en maîtrisant durablement les coûts.

Nous croyons que la formation, la recherche et l'innovation constituent des investissements essentiels pour l'avenir. Une école exigeante, garante de l'égalité des chances, ainsi qu'un système de formation professionnelle fort permettent à chacun de développer ses talents et contribuent à la prospérité durable du canton. Nos universités et hautes écoles constituent des moteurs essentiels de l'innovation, du transfert de

connaissances et de la création de valeur. Elles contribuent au rayonnement du canton et favorisent l'émergence de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois.

Nous défendons une transition écologique fondée sur la responsabilité, l'innovation et l'ancrage local. La transition énergétique ne peut réussir durablement par la contrainte administrative seule ; elle doit s'appuyer sur les communes, les entreprises, les coopératives, les agriculteurs, les propriétaires et les citoyens eux-

mêmes. Nous défendons un modèle de libéralisme coopératif dans lequel l'initiative locale, les partenariats entre acteurs publics et privés et les communautés énergétiques permettent de concilier indépendance énergétique, maîtrise des coûts, durabilité et cohésion territoriale. L'écologie doit demeurer concrète, pragmatique et compatible avec la qualité de vie ainsi qu'avec le pouvoir d'achat de la population.

Nous rejetons les oppositions artificielles entre économie et environnement, entre villes et villages, entre modernité et traditions. Le développement du canton doit préserver ses paysages, ses équilibres naturels, son patrimoine culturel et ses identités locales. Les traditions, les sociétés locales, le bénévolat et les manifestations populaires créent du lien entre les générations et renforcent le sentiment d'appartenance. La modernité n'a de sens que si elle demeure humaine et capable de transmettre un canton accueillant, cohérent et vivant aux générations futures.

Fidèles à la tradition suisse du dialogue et du consensus, nous défendons une politique pragmatique, fondée sur les faits, la recherche de solutions concrètes et la proximité avec les citoyens. Le compromis n'est pas un renoncement, mais une méthode de responsabilité lorsqu'il permet de concilier des intérêts légitimes et de préserver la cohésion du canton. Notre parti porte une politique de terrain, attentive aux réalités concrètes et orientée vers le bien commun, afin de construire une société de confiance où chacun peut exercer sa liberté avec responsabilité et participer pleinement à la vie de sa commune, de sa région et de son canton.

Lausanne, le 01.07.2026